



DECISION N° 2026/148

Relative à la décision modificative n°1 dans le cadre de la
fongibilité des crédits – M57 budget primitif de commune
2026

Le Maire de Portes-lès-Valence,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles **L. 2122-22** (relatif aux compétences déléguées au Maire) et **L. 5217-10-6** (étendu aux communes sous le régime de la M57, fixant les règles de fongibilité des crédits) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable **M57** applicable à la commune ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2026 portant adoption du **Budget Primitif de l'exercice 2026** ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au cours de l'exercice 2026, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles** de chacune des sections ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ouverts afin de couvrir de nouvelles dépenses de fonctionnement / d'investissement suivantes : rénovation suite incendie accidentel du bâtiment du tennis et ajustement de crédits d'ordre, relatifs aux actifs amortissables des subventions d'investissement reçues ;

CONSIDÉRANT que ces mouvements n'affectent pas l'équilibre financier global du budget et s'inscrivent dans la limite du plafond des 7,5 % autorisé par l'assemblée délibérante ;

DECIDE

Article 1er

Il est procédé, sur le budget de l'exercice 2026 du budget principal de la commune, les virements de crédits de chapitre à chapitre suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Crédits	Crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
Publié le 15/09/2026 ID : 026-212602528-20260910				
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
D-13918 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-2802 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-9710 : GROUPES SCOLAIRES	54 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2022 : SALLES MUNICIPALES	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2405 : CENTRE SOCIAL	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-2802 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2185-2802 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	90 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2302 : CENTRE DE LOISIR	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2101 : TENNIS	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	30 000.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	120 000.00 €	122 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Article 2

La présente décision sera transmise au comptable public et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance, conformément à la réglementation.

Article 3

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme et affichée en Mairie conformément à la réglementation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Portes-lès-Valence, le 10 septembre 2026,



Le Maire,

Geneviève GIRARD